



Contrat d'inscription

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Prénom : _____

Sexe : ☐ fille ☐ garçon

Origine : _____

Langue maternelle : _____

Langue(s) parlée(s) : _____

Tél. en cas d'urgence : _____

Début du contrat : _____

Représentant légal :

☐ père et mère

☐ mère seule

☐ père seul

☐ autre

Placement souhaité de l'enfant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée : 7h30-12h00					
Après-midi : 13h30-18h00					

Tarifs	
1 demi-journée	134.-
2 demi-journées	240.-
3 demi-journées	345.-
4 demi-journées	410.-
5 demi-journées	495.-
6 demi-journées	550.-
7 demi-journées	625.-
8 demi-journées	675.-

Dépannage : 10.- de l'heure

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Origine		
Adresse		
NPA Localité		
Tél. portable		
Tél. privé		
E-mail		
Adresse e-mail		
Profession		
Employeur		
Taux d'activité		
Tél. professionnel		

	Frère	Soeur
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	_____	_____
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	_____	_____

Santé

Nom du pédiatre		Vaccination	
Tél. du pédiatre		Maladie	

Soins et particularités

Allergies		Régime alimentaire	
Intolérances		Autres	

Doudou / lolette ? ☐ Oui ☐ Non
 Pouvons-nous donner de l'homéopathie ? ☐ Oui ☐ Non

Remarques particulières : _____

Personnes autorisées

	Personne n°1	Personne n°2
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Rapport à l'enfant	_____	_____
Tél. portable	_____	_____
Tél. privé	_____	_____

Divers et remarques

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo (interne/externe) ? : ☐ Oui ☐ Non

Acceptez-vous que ces photos soient publiées sur mon site web ? : ☐ Oui ☐ Non

Modalités de résiliation : deux mois avant la date souhaitée.

J'atteste que les informations données ci-dessus dans ce contrat sont correctes et complètes, avoir pris connaissance du règlement, des tarifs de l'atelier et en accepter les modalités.

Rempli le : _____

Signature



Règlement

L'approche est basée sur la socialisation des enfants, l'apprentissage de la vie en groupe qui permet à l'enfant de s'épanouir, de s'ouvrir au contact des autres, de faire des découvertes et d'apprendre à partager. Notre vocation n'est pas de garder les enfants mais de leur faire découvrir l'autonomie afin de stimuler leurs ressources en les accompagnant dans l'apprentissage de la motricité fine et globale.

Nous organisons des animations quotidiennes et d'autres ponctuelles comme leur anniversaire, la visite du Père Noël, pique-nique de fin d'année etc.

Contact avec les parents

La collaboration et les échanges avec les parents sont privilégiés. L'équipe fait part de ses remarques concernant le développement, la santé et le comportement de l'enfant à l'atelier. Si des difficultés se présentent, les parents en sont immédiatement avertis. Une solution est discutée entre la direction et les parents afin de les résoudre ensemble.

Horaires

L'atelier est ouvert tous les matins de 07h30 à 12h00 et les après-midi de 13h30 à 18h00 sauf le mercredi et le jeudi.

L'horaire permet l'arrivée de l'enfant entre 7h30 et 8h45 et son départ entre 11h00 et 12h00, pour l'après-midi l'arrivée entre 13h30 et 14h00 et le départ entre 16h00 et 18h00.

Si une personne inconnue doit venir chercher l'enfant, je demande impérativement aux parents de me tenir informé et celle-ci devra me montrer un document officiel avec une photo.

Admission

L'atelier le Loupiot accueille les enfants de 24 mois à la fin de la 2ème harmos.

Collation

Une assiette de fruit/légumes découpés sera proposée ainsi qu'un laitage ou autre selon le planning de la semaine aux enfants afin de leur permettre de découvrir de nouveaux goûts. Les enfants seront incités à goûter mais en aucun cas forcés. De l'eau ou du thé sans sucre sera également proposés. Cette collation leur permettra d'avoir de l'énergie pour la demi-journée à l'atelier et de passer un moment convivial.

Matériel

Chaque enfant a besoin d'une paire de pantoufles marquées à son nom, d'habits de rechanges.

Vacances

Le loupot est fermé pendant les vacances scolaires neuchâteloises et les jours fériés de la commune du Landeron.

Absences

Aucune absence ne pourra être remboursée ou remplacée sauf en cas d'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident d'une durée supérieure à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical.

Pour des raisons d'organisations, il est important d'annoncer avant 8h45 ou 14h00 l'absence de votre enfant. Sans nouvelles de votre part passé ces délais nous entreprendrons une recherche par téléphone qui coûtera 1.-.

Santé

Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt des enfants accueillis, **il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison lorsque sa température est supérieure à 38°,** qu'il présente une maladie contagieuse (diarrhées persistantes, gastro-entérites, conjonctivite, grippe, ...) ou que son état ne lui permet pas de fréquenter l'atelier, c'est-à-dire de ne pas pouvoir suivre les activités en groupe, notre dotation en personnel ne permet pas la disponibilité exclusive d'une collaboratrice auprès d'un enfant malade. Le personnel est autorisé à refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie et/ou vous demander de présenter un certificat médical qui atteste l'aptitude de l'enfant à fréquenter la crèche. Durant la journée également, le personnel appellera les parents afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, s'il y a un accident ou un état fiévreux supérieur à 38,5° **ou s'il n'est pas en état de suivre les activités programmées du groupe.** Selon l'évolution de la situation, dans l'attente de votre arrivée la Directrice de la crèche peut décider d'appeler les services de secours.

Les frais inhérents à cette urgence sont à la charge des parents.

Assurances et responsabilités

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert par une assurance accident ainsi que d'une assurance en responsabilité civile.

L'atelier décline toute responsabilité quant aux dégâts ou disparition d'objets amenés par les enfants.

Annulation

En cas de départ, l'atelier doit être informé par écrit et en recommandé, minimum deux mois à l'avance, faute de quoi l'écologie reste dû.

Promenade

Chaque jour les enfants ont des activités à l'extérieur une à deux fois selon le temps. Les parents sont rendus attentifs au fait que ces sorties peuvent se faire à pieds, mais également avec les transports publics. Merci d'habiller vos enfants selon la météo.

Photos / Matériel audio

Le personnel éducatif utilise des photos et moyens audio et visuel à but interne ou sur la page Facebook à l'adresse : <https://www.facebook.com/Atelier-le-Loupiot-952699678236275/>. Sauf demande écrite exprimée à la direction, les parents acceptent ces outils pédagogiques.

Facturation

Une finance d'inscription de 50. - est due dès confirmation de l'inscription. Elle se paye avec la première mensualité.

Une réduction des cotisations est accordée aux fratries.

Il n'y a pas de tarif intermédiaire même si la couverture horaire n'est que partiellement utilisée.

Les vacances ne sont pas déductibles du prix.

L'écolage se paie 11x par année scolaire, de mi août à mi juillet. Les enfants commençant en cours d'année paie le mois de juillet complet. **La facture doit être payée au plus tard le 30 du mois en cours.** Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face à notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.

Nous nous réservons le droit de percevoir des frais de rappel dès le 3ème jour de retard qui seront inclus dans la facture du mois suivant. Puis dans un deuxième temps en cas de non paiement, un recommandé vous sera envoyé avec un commandement de payer dans les trois jours. Passé ce délai, nous nous réserverons le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant voir de le refuser.

Objets personnels

Le doudou, lolette, peluche, poupée ou tout autre objet qui aidera l'enfant à quitter ses parents sereinement est le bienvenu. Si votre enfant porte des bijoux ou amène des objets de valeur, les parents acceptent d'en porter la responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Location du local

L'atelier met à disposition son local le mercredi, le jeudi après-midi et week-end pour des anniversaires d'enfants. La location est de 100.- et 100.- de dépôt. Le local doit être rendu nettoyé et le matériel en état. Les clés seront prêtées le jour même et rendu à 18h30 avec contrôle de l'état du local. Les 100.- de dépôt seront remis à ce moment là, si il n'y a pas de dommage.

**La direction se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps.
L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.**